



## PRESENTATION DU PASS PERMIS CITOYEN

### Qu'est-ce que le Pass permis citoyen ?

Une aide forfaitaire de 600 € octroyée par le Département aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une **action citoyenne de 70 heures** au service d'une collectivité ou d'une association, afin de faciliter leur insertion professionnelle, mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et de créer du lien social.

Le dispositif est applicable à compter du 15 juillet 2015.

### Qui peut en bénéficier ?

Les jeunes âgés de **18 à 19 ans révolus** (veille de la date anniversaire des 20 ans) à la date de dépôt de la candidature :

- domiciliés dans l'Oise (hors résidence universitaire),
- passant leur permis de conduire (permis B) pour la première fois,
- inscrit ou non dans une auto-école, titulaire ou non du code,
- ne bénéficiant pas d'autres aides au permis de même nature.

### Qu'est-ce que la contribution citoyenne ?

La contribution citoyenne est une action bénévole à dimension sociale, solidaire, humanitaire, culturelle ou sportive dispensée au sein des services départementaux ou d'une structure à caractère associatif, communal ou intercommunal dans l'Oise et dénommés organismes d'accueil. **Elle est de 70 heures.**

Le bénéficiaire dispose d'un **délai d'un an à compter de la date d'acceptation de sa candidature** par les services du Département, pour réaliser sa contribution citoyenne qui **peut être fractionnée** et **réalisée de manière exceptionnelle dans plusieurs organismes d'accueil.**

**Elle doit être effectuée avant l'obtention du permis de conduire.**

### Comment candidater ?

Les démarches sont à effectuer par le jeune auprès de l'**organisme d'accueil choisi** pour en arrêter les modalités (lieu, calendrier, missions) **avant le dépôt de sa candidature** au conseil départemental.

La liste des collectivités ou associations partenaires est consultable sur le site internet du Département [www.oise.fr](http://www.oise.fr). De même un formulaire est en ligne pour candidater auprès des services départementaux. Le jeune peut aussi proposer une structure de son choix.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet du Département ou peut être retiré auprès des services départementaux ([cindy.mouret@cg60.fr](mailto:cindy.mouret@cg60.fr) – 03-44-06-65-42 - [magaly.liaud@cg60.fr](mailto:magaly.liaud@cg60.fr) 03-44-10-70-32).